



## Degats des eaux : défaut d'entretien

Par **Elixandre**, le **04/03/2011** à **21:35**

Bonjour, voici donc notre histoire .

Nous habitons dans une maison sépare en deux , une partie a un étage en bas ( qui est notre voisin ) et notre partie qui ce sépare en 2 étages .

Donc récemment le voisin du dessous vien nous signalé que de l'eau coulé de son plafond , que cela venais peut etre de nous ... bref nous ne signalons rien pour le moment car aucun dégats chez nous , quelques jours plutards nous avons remarque de l'eau qui coule dans la piece a coté de notre salle de bas cela venais du mur .

Nous appelons donc le proprio ( nous sommes locataire ) il vien et nous dit que apparament c'est un bouchon dans la canalisation et il faut que l'eau s'évacue quelque part ( donc sous entendu chez le voisin ) que c'est de notre faute , il le débouche ( nous n'avons pas vu ce qu'il a fait ) puis plus de fuite .

Le voisin a signalé a son assurance dégats des eaux et a lancé une procédures , nous apprenons également qu'il est courtier en assurance .

Cependant notre assurance de couvre pas : dégats des eaux faute d'entretien .

Que pouvons nous faire ? le voisin veut peut être absolument faire marché son assurance ?

Peut être que ce n'est pas faute d'entretien ?

Nous sommes très inquiets car nous avons emménagé récemment et nous ne pourrions pas faire de remboursement de notre poche .

a noté que nous n'avons absolument aucun dégâts chez nous mais notre voisin a signalé que son entrée a été abîmé papier peint etc .. et un meuble a l'entrée

Je vous remercie par avance des réponses que vous pourriez nous apporter .

Cordialement

Par **aie mac**, le **05/03/2011** à **21:56**

bonjour

[citation]Le voisin a signalé a son assurance dégats des eaux et a lancé une procédures ,  
[/citation]

qu'entendez-vous par là?

tel qu'écrit, cela voudrait dire que votre voisin vous a assigné auprès du tribunal.

ne s'agit-il pas plutôt d'une déclaration de sinistre "dégât des eaux" de sa part auprès de son assureur?

[citation]Cependant notre assurance de couvre pas : dégats des eaux faute d'entretien . [...]  
Nous sommes très inquiets car nous avons emménagé récemment [/citation]  
ces 2 affirmations sont un peu contradictoires... un défaut d'entretien suppose un minimum de temps d'occupation.

votre assureur semble aller un peu vite en besogne.

ce d'autant plus qu'il y a de fortes probabilités pour que le dossier se traite conventionnellement hoirs son intervention...